

Comité Syndical • Séance du 10/07/2015

Compte rendu de réunion

16h25 : le quorum étant atteint, Hermeline MALHERBE ouvre la séance. Elle remercie les délégués présents pour leur participation et met au vote le compte-rendu du dernier Comité Syndical (13/02/2015). Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Avant de réaliser les élections à la Présidence du Syndicat Mixte, elle propose de présenter les informations et actualités ayant trait au Syndicat Mixte. Elle propose donc l'ordre du jour suivant et le met au vote :

I. Actualités

- a. Décisions prises par la Présidente en vertu de ses pouvoirs donnés par délégation
- b. Autres actualités

II. Elections

- a. Election à la Présidence du Syndicat Mixte : *Délibération n°1*
- b. Election aux Vice-présidences : *Délibération n°2*
- c. Election des représentants du Syndicat Mixte aux instances extérieures : *Délibération n°3*

III. Administration du Syndicat Mixte

- a. Budget 2015 : Décision Modificative n°1 : *Délibération n°4*
- b. Adhésion de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille au Syndicat Mixte : *Délibération n°5*
- c. Modification du règlement intérieur du Syndicat Mixte : *Délibération n°6*
- d. Indemnité de Conseil au Payeur Départemental : *Délibération n°7*

IV. Dossiers Techniques

- Etude pour la recharge artificielle des nappes quaternaires dans la vallée de la Têt : *Délibération n°8*
- Rebouchage de puits et forages publics et privés : *Délibération n°9*

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Informations

Etat des nappes

H. TACHRIFT présente l'état des nappes en ce début de saison estivale. Celui-ci est correct sur une grande partie de la plaine à l'exception de la bordure côtière nord (entre Leucate et Ste Marie) et dans la vallée du Tech. Là, les niveaux sont sous le seuil de vigilance. Sur ces deux secteurs, la situation devra être suivie de près.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Décisions prises par la Présidente en vertu de ses pouvoirs donnés par délégation

La Présidente fournit les informations suivantes :

- **Marché « Schéma de sécurisation de l'AEP à l'horizon 2030 »** (délibération n°3 du 17/12/2014).

Il s'agit de définir comment sécuriser l'alimentation en eau potable dans l'avenir sans prélever davantage dans les nappes Pliocène. Ceci passe par les économies d'eau et la mobilisation de ressources non déficitaires (karsts, nappes quaternaires, retenue de Villeneuve de la Raho etc.).

L'objet de ce schéma est de définir comment mobiliser ces ressources de manière optimum (sécuriser l'AEP et les coûts d'investissement et de fonctionnement).

Le marché a été attribué au bureau d'étude ARTELIA pour un montant de 69 200 € H.T. Des demandes d'aides ont été faites auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région (montant des aides à 80% à priori).

- **Marché « Recherche d'eau dans les nappes quaternaires sur les communes de Elne, Ste Marie, Canet »** (délibération n°6 du 13/02/2015).

Les nappes quaternaires apparaissent potentiellement productives dans certains secteurs stratégiques. Cette étude a pour objet de caractériser deux secteurs (Canet / Ste Marie) et Elne. Les résultats seront intégrés au schéma de sécurisation de l'AEP évoqué plus haut.

Le marché a été attribué au bureau d'étude GEO PYRENEES pour un montant de 23 794,40 € H.T. Des demandes d'aides ont été faites auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région (aide à priori à hauteur de 80%).

Autres informations

Le Directeur du Syndicat Mixte apporte les informations suivantes :

- **Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour réaliser des travaux sur des forages privés** : L'enquête publique a eu lieu et la commissaire enquêteur a émis un avis positif. Le rapport a été transmis à la Préfecture qui doit maintenant prendre un arrêté permettant l'action du Syndicat Mixte.
- **Avancée du SAGE** : la rédaction du document final est en cours. Deux Cotechs se sont tenus depuis février pour discuter de certains points techniques. Un Cotech et une CLE doivent se tenir en septembre.

La Chargée de Mission SAGE part en congé parental en octobre. Le recrutement a été lancé semaine dernière pour assurer son remplacement.
- **Zéro phyto dans les collectivités** : le texte est en navette entre Sénat et Parlement. Actuellement le passage doit se faire pour les collectivités au 01/01/2020 mais il est possible que la date soit ramenée au 31/12/2016. Actuellement les aides pour le passage au PAPPH sont à hauteur de 80%.
- **Formation aux commissaires enquêteurs** : A la demande de la commissaire enquêteur coordinatrice du département, le Syndicat Mixte a organisé une formation de ½ journée à l'attention des commissaires enquêteurs sur la thématique de l'Eau (objet de nombreuses enquêtes publiques). Ont participé la Police de l'eau (aspect réglementaire) et le Conseil Départemental (concernant les eaux superficielles). Les retours ont été très positifs.

Elections

Election à la Présidence du Syndicat Mixte

G. ERRE, doyen d'âge des délégués syndicaux monte à la tribune et prend la Présidence du Syndicat Mixte pour le déroulement des élections.

Après avoir rappelé les règles de vote, G. ERRE lance l'appel aux candidatures pour la Présidence du Syndicat Mixte.

P. CASADEVALL, propose la candidature d'H. MALHERBE. Aucune autre candidature n'est proposée.

H. MALHERBE est élue à l'unanimité Présidente du Syndicat Mixte.

Election aux Vice-présidences

H. MALHERBE rappelle que l'élection à la Présidence entraîne de facto une nouvelle élection aux Vice-présidences.

Elle propose :

- la candidature de N. GARCIA pour le collège 1 (Collège du Conseil Départemental)
- la candidature de F. CLIQUE pour le collège 2 (collège de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération)
- la candidature d'A. PUIG pour le collège 3 (collège des communautés de communes)
- la candidature de M. CASADEVALL pour le collège 5 (collège des communes)

Pour chaque collège, la Présidente demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune candidature autre que celles proposées ne se fait connaître.

Concernant le collège 4 (Syndicat Mixte et intercommunaux de production d'eau), aucun membre du Comité Syndical n'a fait savoir son souhait d'être candidat et aucun membre de ce collège n'est présent. Aussi, il est proposé de reporter l'élection du 4^{ème} Vice-président, faute de candidature.

On procède au vote.

- Nicolas GARCIA est élu 1^{er} Vice-président à l'unanimité
- Francis CLIQUE est élu 2nd Vice-président à l'unanimité
- Alphonse PUIG est élu 3^{ème} Vice-président à l'unanimité
- Patrick CASADEVALL est élu 5^{ème} Vice-Président à l'unanimité

La délibération 2 relative à l'élection des Vice-présidents est adoptée à l'unanimité.

La Présidente demande à Nicolas GARCIA, premier Vice-président de la rejoindre à la tribune.

Election des représentants du Syndicat Mixte aux instances extérieures

La Présidente rappelle que l'élection à la Présidence du Syndicat Mixte des nappes entraîne de facto de renouveler les représentants du Syndicat Mixte dans les instances extérieures.

La Présidente propose que Nicolas GARCIA représente le Syndicat Mixte à la CLE des nappes et demande s'il y a d'autres candidatures. En l'absence d'autres candidatures, Nicolas GARCIA est nommé représentant du Syndicat Mixte à la CLE des nappes.

La Présidente propose que Damien BEFFARA représente le Syndicat Mixte au Comité de bassin de la Têt et demande s'il y a d'autres personnes candidates. En l'absence d'autres candidatures, Damien BEFFARA est nommée représentante du Syndicat Mixte au Comité de bassin de la Têt.

La Présidente propose qu'Alphonse PUIG représente le Syndicat Mixte au Comité de bassin du Réart et demande s'il y a d'autres personnes candidates. En l'absence d'autres candidatures, Alphonse PUIG est nommé représentant du Syndicat Mixte au Comité de bassin du Réart.

La délibération 3 relative aux représentants du Syndicat Mixte dans les instances extérieures est adoptée à l'unanimité.

1 Administration du Syndicat Mixte

Budget 2015 : Décision modificative n°1

Le Directeur explique la modification proposée au budget principal. En l'absence de questions ou réactions, la Présidente propose de passer au vote.

La délibération n°4, relative à la décision modificative n°1 est adoptée à l'unanimité.

Adhésion de la Communauté Albères Côte Vermeille au Syndicat Mixte des nappes

Le Directeur explique le contexte : Le SMPEPTA (ancien membre du Syndicat Mixte) a cessé ses activités le 31/12/2014 et a été dissous le 30/06/2015. Ces compétences ont été reprises par la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille. Cette dernière a délibéré afin d'adhérer au Syndicat Mixte des nappes. Pour permettre cette adhésion, le Syndicat Mixte doit délibérer avant que chaque collectivité membre fasse de même.

La délibération n°5 relative à l'adhésion de la communauté Albères Côte Vermeille au Syndicat Mixte des nappes est adoptée à l'unanimité.

Règlement intérieur du Syndicat Mixte

Le Directeur rappelle qu'un règlement intérieur a été approuvé en 2009 et qu'il doit être à nouveau adopté lors de chaque renouvellement du Comité Syndical. Il présente le règlement intérieur qui reprend très largement celui voté en 2009. En l'absence de questions ou remarques, la Présidente soumet ce document au vote.

La délibération n°6 relative à l'adoption du règlement intérieur est adoptée à l'unanimité.

Indemnité du payeur départemental

Le Directeur explique que suite à la modification de la composition du Comité Syndical, une nouvelle délibération doit être adoptée pour indemniser le payeur départemental, conformément aux textes en vigueur.

La délibération n°7 relative aux indemnités de conseil de la Payeur Départementale est adoptée à l'unanimité.

2 Dossier technique

Etude pour la recharge artificielle des nappes quaternaires

Le Directeur présente l'action envisagée, ses avantages et ses inconvénients, son coût estimatif et les aides potentielles. Il s'agit d'une expérimentation de recharge artificielle des nappes quaternaires qui devrait être réalisée en période hivernale.

R. OLIVE indique que ce secteur d'étude constitue le siège de prélèvements très importants. Il pense que cette expérimentation, intéressante, sera concluante.

D. BEFFARA indique que le maillage des canaux dans ce secteur permet la recharge des nappes et donc de certaines fontaines.

F. CLIQUE indique que PMCA et la ville de Perpignan, avec le Syndicat Mixte se sont rencontrés à ce sujet. Il souhaite également qu'un contrat de canal aboutisse sur le canal de Perpignan et envisage pour cela l'embauche d'un chargé de mission.

Il ajoute qu'au-delà de l'aspect qualitatif, il est indispensable de s'intéresser à l'aspect qualitatif de l'eau.

D. OLIVE indique que dans ce secteur, il existe quatre autres canaux et que ce type d'action pourrait donc être multiplié. Il ajoute que dans ce secteur, la fermeture des canaux ont des conséquences directes sur le niveau des nappes quaternaires.

P. CASADEVALL demande si ce type d'action ne peut pas être envisagé sur d'autres bassins notamment dans le secteur de Le Boulou où ce type de recharge se fait déjà de manière empirique.

H. TACHRIFT répond que si d'autres sites s'y prêtent le Syndicat pourra étudier la possibilité de réaliser ce type d'action. L'un des facteurs limitant est le débit du cours d'eau dans lequel est prélevée l'eau pour la recharge. Ce débit doit rester compatible avec une bonne gestion et un bon état du cours d'eau.

Il ajoute que sur le site envisagé, deux routes communales franchissent le Boulès et qu'il sera peut-être nécessaire de réaliser des gués provisoires permettant le passage des véhicules pendant la durée de l'expérimentation.

D. OLIVE présente un livre « Le Canal D'Ille » écrit par Emile Delonca (1949) dans lequel la réalisation de barrage provisoire dans le Boulès pour permettre le passage des canaux (les Boules) engendrait une recharge des nappes. Il offre ce livre à la Présidente du Syndicat Mixte.

H. MALHERBE propose de passer au vote.

La délibération n°8 relative à l'expérimentation de la recharge artificielle des nappes est adoptée à l'unanimité.

Travaux sur les forages publics et privés

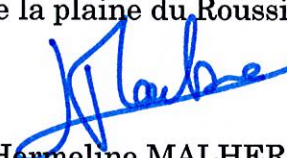
H. TACHRIFT présente l'action proposée, son coût estimatif et les aides envisagées. Cet exposé n'appelle aucune remarque.

H. MALHERBE propose donc de passer au vote.

La délibération n°9 relative à la réalisation de travaux de rebouchage et réhabilitation sur des forages publics et privés est adoptée à l'unanimité.

18h00 : l'ordre du jour étant épuisé, H. MALHERBE clôt la séance.

La Présidente du Syndicat Mixte
pour la protection et la gestion des nappes souterraines
de la plaine du Roussillon



Hermeline MALHERBE